INNOVATION IMMOBILIER

- **Étapes**
  - 1er au 30 avril — Identification par le Club Innovation & Immobilier /Business Immo de porteurs de projet pouvant concourir.
  - 5 au 6 mai — Expertise des dossiers et auditions des candidats à propos de l'employabilité de leur solution innovante.
  - 10 mai — Présentation au jury pour sélection de 3 finalistes.
  - 30 juin — Choix du lauréat par vote des adhérents pendant la cérémonie de remise des Trophées.

- **Méthodologie**
  - 4 principes fondamentaux retenus : Économie circulaire / Bas carbone / Immeuble serviciel / Immobilier et mobilité
  - Nomenclature des dossiers de candidature :

    1) Le Super-Pouvoir de l'innovation ou sa proposition de valeur unique.
    2) Une expérimentation ou une opération qui a prouvé l'efficacité de l'offre.
    3) La vision du porteur de projet dans le contexte de son principe fondamental.